

BULLETIN DE SORTIE

Unite de Chirurgie Ambulatoire (UCA)

Identité Patient

Nom d'usage :

Nom de naissance:

Prénom : Né(e) le : Sexe : H / F Intervention:

Date de l'intervention :

Acte réalisé :

Médecin ayant réalisé l'acte :

Anesthésiste:

Votre sortie a été autorisée par le praticien et l'anesthésiste qui vous ont pris en charge. Heure de sortie de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire :H.....

• Conseils généraux après l'intervention:

- ✓ Ne pas être seul(e) à votre domicile après l'intervention et pour la nuit (sauf accord médical)
- ✓ Avoir un téléphone en état de fonctionnement
- ✓ Disposer des médicaments prescrits par votre praticien.
- ✓ Ne pas conduire de véhicule dans les 24 heures suivant l'acte
- ✓ Ne pas engager votre signature pour une décision importante dans les 48 heures.

• En cas de problème post-opératoire, à votre domicile, vous pouvez solliciter :

- le praticien qui a réalisé l'acte, via son secrétariat
- une infirmière d'ambulatoire au: 01 46 74 42 49

(Heures d'ouverture : de 7h à 21h du lundi au vendredi et de 7h à 14h30 le samedi ;

En dehors des heures d'ouverture, la ligne est redirigée vers le service des urgences)

■ le 15, en cas d'urgence

• Contact Post-opératoire :

- Dans les 24h -72h suivant votre sortie, vous recevrez un formulaire par mail, à partir de votre compte AMICARE: https://www.amicare-france.com/. Merci de le compléter, car il permet de recueillir votre expérience post-opératoire.
- En complément, le médecin qui a réalisé l'acte peut vous avoir fixé un rendez-vous de consultation de suivi post-opératoire.

• Le Compte rendu de l'acte réalisé et vos ordonnances de sortie sont annexés à ce bulletin de sortie :

- Soit ils vous ont été remis par le médecin, ou l'Infirmière avant votre sortie de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.
- Soit vous devez les récupérer auprès du secrétariat du médecin qui a réalisé l'acte
- L'ordonnance de sortie peut vous avoir été délivrée avant l'hospitalisation, par votre médecin

→ Document remis au patient à sa sortie